



Syndicat  
de la Diège

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DE LA DIEGE

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis dans le cadre de l'**exercice des compétences transférées en matière d'eau et d'assainissement collectif**, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Couffy-sur-Sarsonne, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER.

**PRESENTS :** BEAUMONT Didier, BOGUET Gérard, LEGATHE Jean-Louis, MONTIGNY Pascal, REBEIX Maurice

**ABSENTS :** BARRIER Jean-Baptiste, DEVEDEUX Jean-Paul, LE GALL Nathalie

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BOGUET Gérard

**Date de convocation :** 25/11/2025

Membres en exercice : 8	Présents : 5	Votants : 5	Pour : 5	Contre : 0	Abstention : 0
-------------------------	--------------	-------------	----------	------------	----------------

Référence DIEGE :	2025-12-02-9
Objet :	Tarifs de l'assainissement collectif – Année 2026 – Etablissements particuliers

Monsieur le Président rappelle, en vertu de l'article 6.1 des statuts du Syndicat de la Diège arrêtés par Monsieur le préfet de la Corrèze le 19/12/17, que « tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les adhérents et dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués représentant les adhérents concernés par l'affaire mise en délibération ».

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il y a lieu d'établir une tarification spécifique de la taxe d'assainissement pour certains établissements particuliers, notamment les centres médico-sociaux.

**Prime fixe d'abonnement :**

Année 2026	Centre d'habitat le Valon de Fouleix + Résidence les Myosotis	Taxe assainissement (calcul : Prix abonnement assl (85,68€) * Nbre de lits * 70%)							
		ESAT Eygurande Blanchisserie	EHPAD Résidence du Parc Eygurande	VVF VILLAGES L'abeille	EHPAD Le Chavanon Merlines	CHPE UTMA	CHPE l'Atrium	CHPE Les Jonquilles	
Nbre de logements	62	Forfait	32	94	80	15	29	15	TOTAL
Montant par établissement	3 718,51 €	1 200,00 €	1 919,23 €	5 637,74 €	4 798,08 €	899,64 €	1 739,30 €	899,64 €	20 812,14 €

**A compter du 1<sup>er</sup> m<sup>3</sup> consommé : 2,24 € le m<sup>3</sup>**

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical de l'eau et de l'assainissement collectif :**

- DECIDENT de fixer, pour l'année 2026, les tarifs proposés pour les établissements particuliers.

Fait et délibéré à COUFFY-SUR-SARSONNE, Le 02/12/2025 Le Président du Syndicat, Pierre CHEVALIER	
---	--